



Ce 17 février 2021 marque l'entrée en vigueur du compte-temps et des réserves opérationnelles. Rarement le contexte social n'aura été aussi dégradé dans ses relations humaines et n'aura suscité autant de réactions vives, multiples et généralisées des salles de contrôle.

Le *satisfecit* politique de la Direction lié à la mise en place de ce dispositif continue d'en masquer les modalités contre-productives pour la navigation aérienne, incompatibles avec la préparation de la reprise et incomprises des contrôleurs aériens qu'elle est en train de perdre.

En particulier, comment la Direction peut-elle envisager des dispositions :

- ☺ freinant, d'un côté, les éléments de performance et, de l'autre, une partie de l'investissement des contrôleurs par la négation de leur expertise ?
- ☺ faisant peser sur les contrôleurs, par le report du compte-temps, les effets de la crise conjoncturelle de cette année sur les années futures ?

Il est urgent de sortir de cette impasse. La problématique est profonde et ne relève pas d'un problème de droit dont le temps de réponse est par ailleurs incompatible avec l'exigence de l'urgence ; elle relève de considérations d'ordre social, opérationnel et d'estime de la profession qui attendent un changement de cap à court terme. Le SNCTA invite la DGAC à redonner sens au dialogue social pour sortir des perspectives durables du perdant-perdant.

Le SNCTA appelle à une réunion de sortie de crise sociale afin de pouvoir aborder plus sereinement les travaux de sortie de crises sanitaire et économique.